

Votre conseil municipal vous informe

De bonnes nouvelles du ministère des Transports et des règlements en révision

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Prendre note que la prochaine collecte des encombrants se fera le 12 novembre prochain.

Notre planification initiale de la collecte des encombrants était prévue pour le 15 octobre dernier. Le nouvel aménagement de l'Écocentre de La Pocatière a obligé la Municipalité à modifier cette date de collecte. Maintenant que les travaux sont terminés à l'Écocentre, la Municipalité peut offrir ce service d'automne.

REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE RUE DE LA MUNICIPALITÉ

Dans la dernière édition du « Votre Conseil vous informe », nous avons annoncé que le projet de remplacement des luminaires de rue débuterait dans quelques semaines.

La planification se précise et le gestionnaire du projet, la firme Énergère a retenu les services de l'entrepreneur électricien Groupe Caillouette & Associés de Rivière-Ouelle pour réaliser les travaux. Actuellement, ceux-ci se réaliseraient du 9 au 13 novembre si la température est propice à ces travaux.

QUATRE SUBVENTIONS REÇUES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Nous avons reçu de bonnes nouvelles du ministre des Transports, M. François Bonardel, et de notre député-ministre madame Marie-Ève Proulx. Quatre subventions tirées du Programme d'aide à la voirie nous sont octroyées et totalisent 71 400 \$. Le Conseil a affecté 36 500 \$ à la réfection de la rue de la Pruchière entre le club de golf et le nouveau champ de pratique. Le solde de ces subventions servira à l'entretien de nos rues.

QUATRE RÈGLEMENTS EN RÉVISION ET EN APPROBATION

Les Municipalités de la MRC du Kamouraska et la Sûreté du Québec (SQ) ont entrepris depuis plus de quatre ans, une refonte des quatre règlements impliquant la Sûreté du Québec. Le but est de normaliser ces règlements afin de faciliter le travail de ces agents sur notre territoire. Cette refonte permettra d'avoir une règlementation similaire pour chaque municipalité de notre MRC. Lors de la réunion du Conseil du 2 novembre dernier, les avis de motion ont été annoncés et les projets de règlements présentés.

Les règlements concernés sont les suivants :

- 1. Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants ;
- 2. Règlement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ;
- 3. Règlement concernant la circulation et le stationnement ;
- 4. Règlement concernant les nuisances.

Ces règlements seront approuvés à la séance du Conseil du 7 décembre prochain. Entretemps, vous pouvez obtenir une copie de ces règlements en communiquant au bureau municipal au 418 852-2356 poste 0. Nous pourrons vous faire parvenir une copie papier ou par voie électronique. Si vous avez des commentaires à formuler, vous avez jusqu'au 4 décembre pour ce faire en nous retournant ceux-ci au bureau municipal.

<u>Une précision importante</u>: Tous les articles précédés du mot SQ ne peuvent être modifiés car c'est l'ensemble des Municipalités du Kamouraska qui ont voté pour leur acceptation. Tous les autres articles sont ouverts aux commentaires.

RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

Un 5^e règlement est également en révision, il aborde la prévention incendie. Il traite entre autres des feux d'artifice, des feux extérieurs, des obligations en matière d'avertisseur incendie, de monoxyde de carbone et d'extincteurs. Il énumère les mesures de sécurité concernant les multiples risques dans nos foyers tels que l'utilisation de rallonge électrique non conforme, du ramonage de cheminée et de la friture pour ne nommer que celles-là.

Tout comme les quatre règlements précédents, vous pouvez obtenir une copie de ce règlement pour consultation et pour commentaires toujours en communiquant au bureau municipal au 418 852-2356 poste 0.

PRÉPARATION DU BUDGET MUNICIPAL 2021

L'équipe de l'administration a débuté le travail pour la préparation du budget municipal 2021. Le Conseil se penchera sur ce budget vers la fin novembre pour une approbation de celui-ci entre le 16 et le 23 décembre prochain.

Le Conseil compte, comme à chaque année, faire une présentation publique de ce budget. Le détail du moment de cette présentation suivra.